



PROCES VERBAL CONSEIL DE GESTION

Lundi 13 juin 2022

MEMBRES PRESENT(E)S

ELUS	DEPARTEMENT / FONCTION
Collège A	
Anne GARRAIT BOURRIER	Département d'Anglais
Bénédicte MATHIOS	Département d'Espagnol
Régis GAYRAUD	Département d'Etudes slaves
Collège B	
Nicolas VIOLLE	Département d'Italien
Fanny PLATELLE	Département d'Allemand
Philippe FORGES	Département LEA
Olivia SALMON-MONVIOLA	Département LEA
Sébastien LE FLOC'H	Département Information et communication
Collège BIATSS	
Aurélie BOUVIER	Scolarité
Olivia COUTURIER	Pôle Finances Centre-Ville
Béatrice PILET	Secrétariat LEA
Nathalie POLICARD	Secrétariat LLCER et EEI
Marie-France YANG	Pôle relations extérieures et internationales
Membres extérieurs	
Marie-Hélène LEONARDON (suppléante d'Henri DURAN)	Rectorat de Clermont-Ferrand
INVITES PERMANENTS	
Patrick DEL DUCA	Directeur de l'UFR LCC
Cécilia BRASSIER	Directrice adjointe en charge de la commission pédagogique des masters
Daniel RODRIGUES	Directeur adjoint en charge de la commission pédagogique des licences
Eve-Elise JOYAUX	Responsable administrative



MEMBRES EXCUSE(E)S

ELUS	DEPARTEMENT / FONCTION
Collège A	
Sébastien ROUQUETTE (procuration)	Département d'Anglais
Viviane ALARY (procuration)	Département d'Espagnol
Collège B	
Sandhya PATEL (procuration)	Département d'Anglais
Collège BIATSS	
Virginie EYMARD (procuration)	Pôle relations extérieures et internationales
Membres extérieurs	
Claire BRIEU	Clermont Métropole

Début de séance à 9h15.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 4 AVRIL

Le procès-verbal de la séance en date du 4 avril 2022 est adopté à l'unanimité moyennant les corrections suivantes :

- Ajout de Mme Fanny PLATELLE parmi les membres présents ;
- Ajout de M. Nicolas VIOLLE dans la liste des personnes excusées.

2. CALENDRIER PEDAGOGIQUE 2022-2023

Patrick DEL DUCA présente le projet de calendrier modifié des activités pédagogiques 2022-2023 qui prend en compte la nécessité d'offrir davantage de temps aux enseignants pour corriger les copies.

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

3. INFORMATIONS DIVERSES

3.1. Conseils de gestion

Patrick DEL DUCA encourage les membres du conseil gestion à suivre les réunions en présentiel à compter de la rentrée 2022. La modalité de participation par Teams restera ouverte pour les membres ne se trouvant pas sur site ainsi que pour les membres extérieurs.



3.2. Aménagement des escaliers en Paul Collomp

Les escaliers ajourés du bâtiment Paul Collomp vont être recouverts afin d'éviter les regards indiscrets. Pour des raisons économiques, le revêtement choisi pourrait être bruyant et engendrer à terme une gêne sonore.

3.3. Projet de nouveau bâtiment

Le projet de construction du nouveau bâtiment de l'UFR LCC sur le site Gergovia est pour l'instant au point mort. La Région Auvergne Rhône Alpes n'a pas débloqué sa part du financement tripartite (estimée à environ 10 M d'Euros).

3.4. Certification en langue obligatoire

Le Conseil d'Etat a annulé le décret du 3 avril 2020¹ relatif à l'obligation pour les étudiants de Licence, BTS et DUT de passer une certification en langue anglaise (seule l'obligation pour les étudiants de Licence professionnelles perdure). Le gouvernement souhaite faire appel de cette décision.

A noter que l'aide de l'Etat d'un montant de 30 € par étudiant n'a pas couvert la totalité du coût de la certification obligatoire (tarif 2022 du TOIC : 43,2 €). Le reste à charge pour l'UCA est d'environ 50 000 €.

Daniel RODRIGUES précise que l'UFR LCC a choisi de maintenir cette certification pour l'année 2022-2023. Les étudiants qui n'auront pas passé la certification ne seront pas pénalisés contrairement à ce qui était prévu au regard du décret.

L'UFR LCC devra mener une réflexion sur le maintien d'une certification dans les formations où cela a un sens (Master LLCER et EEI par exemple). Celle-ci pourrait s'ouvrir à d'autres langues que l'anglais.

3.5. Livrets de l'étudiant en ligne

Henri GILBERT, secrétaire de l'UFR et chargé de communication, poursuit la mise en ligne ergonomique des livrets de l'étudiant sur le site de l'UFR, notamment des syllabus selon la maquette de chaque diplôme. Le livret de la Licence Info-Com est complet et le travail est en cours pour la Licence LEA.

Malgré l'existence d'un formulaire type pour la transmission des syllabus (voir annexe 1), il semble que certains enseignants aient des difficultés à remplir les informations demandées.

Patrick DEL DUCA rappelle que les livrets de l'étudiant doivent être concis et que les Modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC) ne doivent pas y figurer.

¹ <https://www.circulaires.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041782400/>



3.6. Dépassement de la dotation d'heures pour les Licences

Lors du suivi de la dotation de ses heures, l'UFR LCC a été alertée d'un dépassement de 2 000 heures TD par rapport au coût prévisionnel de l'offre de formation (voir annexe 2). Une demande d'information complémentaire a été transmise à la Direction de la Formation afin d'identifier les causes de ce dépassement.

Patrick DEL DUCA souligne qu'une possible explication pourrait se trouver dans le nombre de collègues enseignants en CRCT ou délégation CNRS dont l'absence de service se compense par des heures complémentaires.

3.7. Enseignement hybride

L'UCA développe un cadrage concernant l'enseignement hybride qui reste envisageable malgré le retour des cours en 100% présentiel.

Patrick DEL DUCA rappelle que l'enseignement hybride ne consiste pas à mettre en ligne des cours en PDF mais à combiner divers modes d'enseignements et d'apprentissages. Dans tous les cas, il convient de trouver un juste équilibre entre activités présentielles et distancielles.

Le recours à l'enseignement hybride devra être motivé par l'enseignant, puis validé par le directeur de département concerné et enfin par l'un des deux Vice-directeurs de l'UFR, selon qu'une Licence ou un Master est impacté. Un accès au cours pour vérification sera également nécessaire.

Les enseignants seront prochainement destinataires d'un document récapitulatif sur le sujet.

3.8. Espaces de cours généraux sur Moodle

Françoise PEYRARD, Vice-présidente en charge de la formation, souhaite la création systématique d'espaces de cours généraux et administratifs sur la plateforme Moodle pour chaque mention voire parcours de formation. L'objectif est double :

- Permettre aux étudiants d'y retrouver les MCCC, livrets de l'étudiant et autres informations générales ;
- Créer un espace de communication entre la Direction de la Formation / la scolarité / le secrétariat pédagogique et l'étudiant.

Ces espaces seront placés sous le contrôle des responsables de mention et des secrétariats pédagogiques. Une prochaine réunion organisée par la Direction de la Formation en précisera le cadre.

4. ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE STAGE

Le Pôle Relations extérieures et internationales de l'UFR a accueilli une stagiaire de Licence 3 : Elora LEPRESLE. La durée de son stage étant légèrement inférieure à 308 heures, celui-ci n'a pas pu faire l'objet de la gratification minimale légale. Virginie EYMARD, coordinatrice du Pôle, sollicite le versement d'une prime exceptionnelle à Mme LEPRESLE en rétribution de sa contribution et de la



dynamique apportée au service, notamment dans le développement des relations avec l'espace hispanophone.

Patrick DEL DUCA suggère de lui attribuer une prime d'un montant équivalent à la moitié de la rétribution usuelle pour deux mois de stage. Après discussion, les membres du conseil **adoptent à l'unanimité la proposition d'attribution d'une bourse d'un montant de 550 euros au bénéfice de Mme Elora LEPRESLE**. Le conseil de gestion remercie Mme LEPRESLE pour son investissement.

5. MAQUETTES DE DIPLOMES ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES (MCCC)

Daniel ROBRIGUES et Cécilia BRASSIER présentent dans les grandes lignes les modifications apportées aux maquettes de diplômes et aux Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC). Celles-ci ont été préalablement validées par la commission Licences et la Commission masters en date du 7 juin 2022.

5.1. Master

- **Master LLCER** : quelques modifications mineures ;
- **Master LEA** : beaucoup de modifications d'intitulés de cours, ajout d'un nouveau parcours, modification MCCC et création d'une épreuve de grand oral ;
- **Master Information Communication** : plusieurs cours basculent d'une Evaluation en contrôle continu (EVC) vers une Evaluation terminale (EVT) en raison de l'obligation de pondérer les deux notes à hauteur de 50% chacune ;
- **Master EEI** : introduction du Français Langues Etrangère comme langue validable pour les étudiants étrangers, ajout d'un cours de droit européen mutualisé dans l'UE 4.
Les nouvelles MCCC restent en attente du retour du Conseil de perfectionnement qui n'a pas pu se réunir avant la commission Masters.

Les membres élus du conseil de gestion adoptent les nouvelles maquettes et les MCCC des Masters à l'unanimité.

5.2. Licence

A partir de la rentrée, le LANDSAD Néerlandais est introduit pour tous les parcours EEI et LLCER. Le Néerlandais sera également offert au LV C de la licence LEA.

- **Licence Information et communication** : pour l'année universitaire 2023-2024, il est prévu de transiter vers des blocs non compensables entre semestres ;
- **Licence EEI** :



- LANSAD Arabe pour les parcours EFE et EFP ;
- Il reste encore à réaliser le redécoupage des blocs par semestre, mais cela ne pose pas réel souci pour cette mention.

- **Licence LLCER :**
 - Dans le parcours Anglais, plusieurs UE ont été renommées ;
 - Le redécoupage des blocs par semestre ne fonctionne pas en raison de l'existence de blocs inférieurs à 9 crédits ECTS.

- **Licence LEA :** Les règles de compensation par semestre sont appliquées, mais il demeure toujours des blocs à 6 crédits alors que les règles UCA en demandent au minimum 9.

Les membres élus du conseil de gestion adoptent les nouvelles maquettes et les MCCC des Licences à l'unanimité.

Les MCCC seront transmises à l'Institut LLCSH à l'issue du Conseil de gestion.

6. APPUI AUX PROJETS PEDAGOGIQUES (APP)

Patrick DEL DUCA rappelle que l'anticipation des projets pédagogiques est primordiale pour obtenir des devis pertinents, en particulier lorsque ceux-ci impliquent des réservations lourdes et onéreuses.

6.1. APP 1er semestre 2022-2023

« MEMO-TETRA : Histoire et actualités franco-allemandes »

Du vendredi 11 au dimanche 13 novembre 2022 à Lyon

Porteur : Dana MARTIN (département LEA)

Objectif : Visite des mémoriaux de l'histoire franco-allemande avec un groupe d'une vingtaine d'étudiants.

Inscription sur la base du volontariat.

Participation de 30 euros par étudiant envisagée.

Patrick DEL DUCA indique que la difficulté de ce projet réside dans le fait que le nombre de participants final n'est pas connu.

Les membres élus du conseil de gestion valident le projet sous réserve de la recherche de solutions financièrement viables avec la contribution du Pôle finances Centre-ville.

7. Questions diverses

7.1. Réunions de rentrée



Le Directeur propose d'intervenir devant les étudiants de première année des quatre mentions de licence sur un mode interactif invitant à la participation via un questionnaire Whoclap.

7.2. Inscriptions pédagogiques par le web

Eve JOYAUX soulève la question de la poursuite de l'expérimentation des inscriptions pédagogiques par le web (IP web). En 2022-2023, la tentative réalisée avec la Licence LLCER parcours Anglais a généré un double travail en raison de l'impossibilité de bloquer certains choix dans l'outil actuel.

Daniel RODRIGUES, qui assurait le suivi de cette expérimentation, valide le retour à la méthode précédente pour le parcours LLCER Anglais, compte tenu de son volume d'étudiants déjà complexe à gérer.

Le Conseil de gestion est favorable à l'expérimentation de l'outil sur une formation plus tubulaire telle que la licence LLCER parcours Russe tout en poursuivant un groupe de travail avec la DOSI pour l'amélioration de l'outil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15.

Le Directeur,

Patrick DEL DUCA

La secrétaire de séance,

UFR LANGUES,
CULTURES ET
COMMUNICATION
La Responsable administrative
Eve JOYAUX